

# Permis de construire numérique : où en est-on ?



**Bien qu'initié il y a déjà plusieurs années, la révolution numérique n'est toujours pas pleinement aboutie dans de nombreux secteurs, y compris celui de la construction. S'il est vrai que le BIM est aujourd'hui incontournable et que l'utilisation des drones sur chantier se démocratise peu à peu, nombreux sont les professionnels qui résistent encore et toujours à la digitalisation du**

**BTP. Contrairement au Permis de construire, qui est, lui, amené à devenir exclusivement numérique.**

Vie des sociétés (<http://www.batiweb.com/thematique/vie-des-societes-12.html>) | Le 19 mai 2017

Ce vendredi 19 mai se tenait la 41<sup>e</sup> édition des BTP Mornings, organisés par le bureau de contrôle **BTP Consultants** (<http://www.batiweb.com/fabricant/btp-consultants-5820920.html>). Ayant su saisir rapidement les enjeux liés à la digitalisation du secteur, l'entreprise s'est récemment intéressée au Permis de construire, cette « *étape incontournable d'un projet de bâtiment* » qui « *se traitera à terme, entièrement en numérique* ».

« *La révolution numérique sous-tend de nouveaux usages, de nouveaux marchés, et certainement aussi de nouveaux acteurs* », avance Patrick Vrignon, président de BTP Consultants. « *Je pense que dans l'immobilier, on n'a peut-être pas encore tout à fait conscience (...) que le numérique va certainement bouleverser l'écosystème, figé depuis quelques décennies.* »

## **Le BIM au service du permis de construire**

Une tendance déjà amorcée, avec le dépôt du premier permis de construire BIM par Emmaüs Habitat et l'architecte François Pélegrin en avril 2016, pour des logements sociaux situés à Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne). Si ce choix peut sembler anecdotique, il traduit, en réalité, la nécessité pour les territoires et les professionnels du Bâtiment de s'engager, plus que jamais, dans la digitalisation du secteur.

« *Un permis déposé, c'est forcément que le maître d'ouvrage a validé le projet* », rappelle François Pélegrin. Pour ce faire, le programme doit donc à la fois répondre aux attentes du client, mais également à la réglementation en place et aux différents critères liés aux labels et certifications. « *Le permis de construire est donc un ensemble de choses qu'il faut vérifier avant de le déposer* », résume l'architecte.

Autant d'éléments qui peuvent facilement être contrôlés grâce au **BIM** (<http://www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/le-bim-une-tendance-qui-monte-mais-28-09-2016-29090.html>), qui permet d'examiner tous les détails d'un projet en un seul coup d'oeil, de « *la conformité des éléments techniques* » à « *la typologie des surfaces* », en passant par les paramètres relatifs à la législation (l'accessibilité notamment). Une étape qui pouvait s'avérer parfois assez longue est alors simplifiée au maximum, puisqu'il suffit dès lors de lancer un contrôle automatique, comme le rappelle François Pélegrin.

« *Pour moi, le permis de construire numérique, c'est du gagnant-gagnant, avec des délais divisés par trois* », poursuit l'architecte. Un constat partagé par Maud Genthon, responsable service qualité urbaine architecturale et paysagère au sein de l'aménageur EPA Marne, qui ajoute que « *les démarches en BIM portent intrinsèquement un gain dans les coûts de construction* ». Alors, à quand une démocratisation du permis de construire numérique ?

Fabien Carré

Photo de Une : ©F.C